

**REPONSE DE Monsieur PAUL GIACOBBI
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Madame ALEXANDRA PAGNI**

OBJET : REGIE DE LA CINEMATHEQUE

Madame la Conseillère à l'Assemblée de Corse,

Vous m'interrogez sur la place de l'association « la Corse et le Cinéma » depuis la reprise en régie de la cinémathèque de Corse, après douze années de gestion en DSP.

Conformément à la délibération de l'Assemblée de Corse et au procès-verbal du Conseil de Suivi d'Orientation et de Gestion (CSOG), une étude a été entreprise pour la mise à disposition d'un bureau à l'association « la Corse et le cinéma ». Comme vous le savez, compte tenu de l'exiguïté des locaux et des besoins pour la Cinémathèque, il fallait envisager des travaux pour scinder la salle de réunion en deux afin de pouvoir disposer d'un bureau supplémentaire pour l'association. Un marché a donc été lancé par la Collectivité et a été notifié le 7 mai 2015. Les travaux se sont déroulés en juillet 2015. Afin de livrer dans des conditions acceptables ce bureau, il a été également nécessaire de procéder à la vérification du système de climatisation. Cette intervention programmée depuis le 14 septembre 2015 par le syndicat mixte est donc en cours et sera terminée rapidement. Ce Bureau sera donc disponible prochainement et l'association a été informée dès la semaine passée qu'elle pourrait prochainement y entreposer les documents qui avaient mis en sécurité avant le début des travaux.

La reprise en régie de la cinémathèque par la collectivité territoriale de Corse nécessitait le renouvellement des conventions de dépôt et de conservation des collections appartenant à l'association « la Corse et le cinéma ». Comme vous le savez, il a été décidé d'engager un travail de remise à plat de toutes les conventions de dépôt. Ainsi, des projets de convention de dépôt et de conservation concernant le film et le non-film seront adressés pour avis avant la fin du septembre à l'association.

Cette consultation permettra d'établir une version définitive de ces documents et ainsi de formaliser les relations entre le déposant et le dépositaire.

Enfin, vous m'interrogez sur l'organisation des dispositifs d'éducation à l'image en Corse. Comme vous le savez, ces derniers sont mis en œuvre en partenariat avec le CNC et ont fait l'objet d'une étude approfondie. Il est apparu qu'une organisation départementale était plus appropriée afin de rechercher une meilleure efficacité sur le territoire et qu'un marché public est la procédure adaptée à sa mise en œuvre.

Comme vous le voyez, les choses se mettent en place malgré toutes les contraintes liées à ce type de démarches. Pour autant, il apparaît clairement que l'association « le Cinéma et la Corse » dont l'action est reconnue depuis de très nombreuses années reste pour la cinémathèque de Corse le partenaire privilégié.

Je vous remercie.